



Le C. A. régional en Beauce

par Gaëtan Bélanger

Les 7 et 8 août derniers, la région de la Beauce accueillait le conseil d'administration (C. A.) de la Fédération. Malgré les quantités astronomiques d'eau tombées quelques jours avant la rencontre, les Beaucerons avaient tout mis en œuvre afin que le C. A. puisse se consacrer à deux demi-journées de travail soutenues, en présence de quelques administrateurs du syndicat régional.

Le séjour en Beauce fut également enrichi par des visites d'entreprises agricoles. Ainsi, des producteurs de veaux d'embouche, de bouvillons d'abattage, spécialisés en semi-finition de même que des producteurs laitiers et de chèvres laitières, ont chaleureusement ouvert leurs portes aux membres du conseil. C'est avec une grande fierté qu'ils et elles ont présenté leurs entreprises et su partager leur passion de l'agriculture. Les Beaucerons ont étonné les participants par la richesse des réponses données aux nombreuses questions posées. Le transfert des connaissances a été extrêmement positif et c'est avec une joie certaine que les membres du C. A. ont pu observer qu'une place importante était donnée à la relève, une belle relève beauceronne. Nous les remercions chaleureusement.

Il y a maintenant presque 20 ans qu'à chaque année, la Fédération tient un conseil d'administration dans l'une des régions du Québec. Ces C. A. « en région » permettent des découvertes culturelles et agricoles et favorisent les échanges entre les membres des C. A. provincial et régional.

Nos remerciements les plus sincères reviennent au Syndicat et à la Fédération de l'UPA de la Beauce pour l'accueil chaleureux et les échanges constructifs de ces journées de rencontres et de visites.

Country-of-origin labeling (COOL)

par Louis Blouin et Robert Prévost

Les modifications au *Country-of-origin labeling* (COOL), enchâssées dans le *Farm Bill*, ont été finalement adoptées par le gouvernement américain.

Ces modifications à la législation rendront obligatoire l'étiquetage du pays d'origine des viandes bovine, porcine, ovine, caprine et avicole vendues au détail, à partir du 30 septembre 2008. Notez que cette mesure ne sera pas requise pour les volumes vendus pour le marché des HRI (hôtels, restaurants et institutions).

Les lieux de naissance, d'engraissement et d'abattage viendront déterminer l'identification du ou des pays d'origine du produit visé.

Autre détail important, l'ensemble des bovins exportés aux États-Unis, depuis le 16 juillet 2008, devra être traçable afin de pouvoir identifier l'origine des viandes lorsque ces dernières seront mises en marché chez les détaillants.

Étant donné qu'aucun système de traçabilité, équivalent à ce qui a été mis en place par ATQ au Québec, n'est encore développé aux États-Unis, un simple affidavit (déclaration signée) pourra être exigé aux producteurs afin d'identifier l'origine de leurs produits.

Certains abattoirs et détaillants, incluant *Tyson Fresh Meat*, ont déjà fait savoir qu'ils utiliseront autant que possible un identifiant englobant l'ensemble des provenances (« catch-all origin label »), qui pourrait entre autres avoir la forme suivante « Product of the U.S., Canada or Mexico ». Cependant pour être admissible à ce type d'identifiant, les bovins nés hors des États-Unis devront être en partie élevés et ensuite abattus sur le sol américain.

Notez qu'il est encore trop tôt pour évaluer l'ensemble des impacts de cette nouvelle législation sur la production bovine canadienne.





Annonce!
Annonce!
Annonce!

Un abattoir bovin au Manitoba : *Natural Prairie Beef Inc.* propriété de 50 producteurs de bovins du Manitoba projette d'ouvrir un abattoir dans les anciennes installations de la Maple Leaf à St-Boniface. Le projet évalué à 25 M\$ créerait 80 emplois. L'abattoir pourrait recevoir 60 000 bêtes par année.

Natural Prairie Beef a acquis les anciennes installations de *Maple Leaf* qu'elle compte moderniser. Cependant, *Natural Prairie Beef* doit encore trouver la majeure partie de son financement. Dans l'immédiat, la compagnie compte financer ses activités grâce à la taxe de deux dollars sur chaque tête de bétail vendue au Manitoba.

La tâche s'annonce ardue, les producteurs qui commercialiseront leur produit sous l'appellation « Natural » suivent un nouveau modèle d'affaires pour l'industrie canadienne du bœuf. Ils ciblent également un marché de niche.

Les amas sous examen : résultats du projet de suivi

par Nathalie Côté

Pendant deux ans, une trentaine de producteurs accompagnés de leurs agronomes et techniciens agricoles ont participé au projet de suivi spécifique d'amas au champ. Des données ont été accumulées sur 119 amas lors de 469 visites. Il a été ainsi possible d'observer le comportement des amas de fumier pendant toute la durée d'entreposage automne-hiver et plus particulièrement lors d'événements risquant de produire du ruissellement (redoux, pluie, fonte des neiges).

Rappelons que ce projet s'est déroulé sur des fermes de bovins de boucherie, de volailles, d'agneaux et moutons, d'œufs d'incubation, d'œufs de consommation et de production laitière. Les amas étaient situés dans plusieurs régions du Québec, au Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Québec, Mauricie et en Outaouais.

Le projet a démontré que les amas de fumier solide au champ, dans une très faible proportion, risquaient de provoquer des écoulements de lixiviat* au cours d'eau. Ce projet a aussi démontré que l'adoption progressive de bonnes pratiques, telles que décrites dans le *Guide de conception des amas de fumier au champ* et selon la *Ligne directrice de l'Ordre des agronomes du Québec*, est possible et constitue l'essentiel des éléments à considérer dans une gestion du risque à l'égard de cette technique d'entreposage.

Le comité technique provincial amas au champ a pu s'appuyer sur les résultats de ce projet et sur les résultats de plusieurs recherches et autres projets pour l'élaboration de sa recommandation à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Lyne Beauchamp. La ministre devrait tenir compte de cette recommandation pour la rédaction des modifications du Règlement sur les exploitations agricoles attendues cet automne.

*Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau. Ce terme désigne notamment tous les « jus » issus de décharges, de déchets, de composts, etc.

Mise à jour des inventaires de bovins laitiers

par Louis Blouin

La Fédération et ATQ collaborent à la réalisation de la mise à jour de l'inventaire des bovins laitiers. L'inventaire mis à jour, en date du 31 octobre 2008, servira au calcul de la contribution dans la recapitalisation de l'abattoir Levinoff-Colbex. Le nombre de contributions facturées aux producteurs sera basé sur le nombre de bovins laitiers femelles de 27 mois et plus, auquel sera appliqué le taux de réforme moyen de Valacta des 25 dernières années (27,1%).

Une facture sera envoyée aux producteurs durant le mois de novembre avec deux modalités de versement au choix du producteur : un paiement complet par chèque ou des retenues sur la paie de lait. Les contributions de 53,86 \$ serviront à réinvestir 30 M\$ au total en capitaux dans l'entreprise Levinoff-Colbex. La mise à jour des inventaires est donc importante afin de garantir une juste contribution pour chacun.



Lancement du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

par Robert Prévost

Le circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec 2008-2009 débutera sous peu, soit le 22 août 2008 à l'encan de Saint-Isidore.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que tous les veaux commercialisés, lors des encans spécialisés, doivent avoir été vaccinés selon le protocole de vaccination de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Lors de leur arrivée, les veaux doivent être accompagnés obligatoirement de la déclaration de vaccination et de la preuve d'achat des vaccins.

Également, les producteurs qui le désirent peuvent compléter le formulaire de valorisation des veaux d'embouche et le remettre à l'encan lors du déchargement des veaux. Ce formulaire permet, entre autres, d'identifier les veaux sevrés depuis au moins 45 jours, ce qui constitue un critère recherché chez les acheteurs.



PPA- Financement disponible

par Denis Massey

Depuis juin 2008, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) agit à titre d'agent d'exécution dans le cadre d'un programme d'aide fédéral.

Ce programme permet aux producteurs de bovins de bénéficier d'une avance de fonds qui peut atteindre 400 000 \$. Les premiers 100 000 \$ sont exempts d'intérêt (300 000 \$ sont à rembourser au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada moins 1 %). L'avance est octroyée en fonction de la prévision de mise en marché pour une période de 12 mois.

Pour en savoir plus sur ce programme ou pour s'inscrire, il suffit de communiquer avec l'équipe du Programme de paiement anticipé (PPA) au 450 679-0540, poste 8994.

On peut également prendre connaissance des modalités d'application du programme sur le site Internet de la Fédération au www.bovin.qc.ca, sous l'onglet Programme de paiement anticipé (PPA).

Veau de lait - Règlement de mise en marché

par Jean-Philippe Blouin

Au mois de juin 2008, le Comité de mise en marché veaux de lait soumettait un projet de règlement de mise en marché des veaux de lait à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

À l'automne de cette année, le règlement de mise en marché devrait être homologué par la RMAAQ. Il devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009 au plus tard.

D'ici là, les producteurs de veaux de lait recevront, au début du mois de septembre 2008, un formulaire d'inscription qui permettra d'établir le nombre de places-veaux (nombre de cases) de chacun des sites d'élevage.

La Fédération pourra ainsi émettre, pour chacun de ces sites, une référence de production dès que la RMAAQ aura approuvé le règlement.



La journée Portes ouvertes 2008

La sixième édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec se tiendra le 7 septembre prochain. Cette année, 9 fermes de bovins de boucherie participeront à cette activité qui se déroulera dans toutes les régions du Québec.

Plusieurs outils de communication seront distribués. Des tirages pour les enfants et les adultes sont également prévus sur chacune des fermes. Quelque 31 fermes laitières participeront aussi à l'événement. Du matériel d'information spécifique leur sera fourni.

Brèves

ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR : à la suite des craintes formulées par plusieurs groupes, principalement du milieu agricole, les ministres provinciaux et fédéral de l'Agriculture ont révisé leur intention relativement à l'Accord sur le commerce intérieur. Cette entente aurait pu ouvrir une brèche dans la mise en marché collective. La signature de l'entente a été reportée à l'automne afin que des précisions et des modifications soient apportées au document.

ABSENCE D'ACCORD À L'OMC : les négociations de Genève, sur le commerce international, n'ont pas abouti à une entente en raison de l'incapacité des pays participants à en arriver à un consensus. Les positions opposées des joueurs importants tels les États-Unis, l'Europe, la Chine et l'Inde au niveau de l'ouverture des marchés aux productions agricoles et la diminution des barrières tarifaires ont mené les pourparlers dans une impasse.

PAS D'INTERRUPTION DANS L'IMPORTATION DE BŒUF CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS : un juge états-unien a débouté des groupes (dont RCALF) qui s'étaient adressés au tribunal pour tenter d'empêcher la reprise des importations de bœuf en provenance du Canada. Ils affirmaient que ces animaux représentaient un risque pour la santé des Américains.

Toutefois, le juge a demandé aux autorités états-uniennes de reprendre la procédure de publication des règles sur l'importation du bœuf canadien. Le juge reprendra ensuite l'audition de la cause.

RECOURS COLLECTIF RECEVABLE : la Cour suprême du Canada a jugé recevable une demande de recours collectif de producteurs de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta contre le gouvernement fédéral et la compagnie Ridley, productrice de moulée. Les producteurs les considèrent responsables de la crise de la vache folle qui a secoué le pays en 2003. Un recours semblable a déjà été autorisé au Québec, où la loi sur les recours collectifs est différente.

UN AUTRE RAPPEL : la USDA se trouve à nouveau dans la tourmente avec un rappel de 5 millions de livres de viande provenant de *Nebraska Beef Ltd.* Des cas de contamination à la bactérie *E. coli* dans les états de l'Ohio et du Michigan ont été reliés à cette entreprise.

La première chaîne d'aliments bio aux États-Unis, *Whole Foods Market*, a annoncé qu'elle retire volontairement de ses étagères du boeuf haché frais potentiellement contaminé par la bactérie *E. coli* O157:H7. La chaîne a aussitôt annoncé un rappel élargi qui inclut le Canada. La viande potentiellement infectée qui a été vendue dans ses magasins situés à Vancouver, à Oakville et à Toronto a été rappelée. Il n'y a aucun *Whole Foods Market* au Québec.